

P.V. N°450

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 16 mai 2024

Membres présents :	CHARVET Frédéric Président CGT	DIDIER Eric Administrateur CGT
	MONZIES Mathilde Secrétaire générale CGT	EVE Pierryck Administrateur CGT
	DREUX Hervé Secrétaire général Adjoint CGT	FEVELAT Eric Administrateur CFE-UNSA Energie
	AUFRAY Fabienne Trésorière Générale CGT	GAMBELLIN Vincent Administrateur CGT
	CHARBONNIER Luc Trésorier Général Adjoint FO	LARGY Jean-Marie Administrateur CFDT
	BERTHET Eve 1 ^{ère} vice-présidente déléguée CGT	LAVEISSIERE Nadine Administratrice CFE-UNSA Energie
	ORTOLLAND Julien 3 ^{ème} vice-président CFDT	PERRI René Administrateur CGT
	BAUDIN Yolande 4 ^{ème} vice-présidente CFE-UNSA Energie	SANCHEZ Serge Administrateur CGT
	HUAU Laurent 5 ^{ème} vice-président FO	VINCENT Gérald Administrateur CFDT
	BROISAT Pierre Administrateur CFDT	
Absents excusés :	BON-MARDION Stéphane Administrateur CGT	DUPONT Laurent 2 ^{ème} vice-président CGT
	CAILLETTE Gilles Administrateur CFE-UNSA Energie	FALIZE Céline Administratrice CFDT
	DELLEUR Pascaline Administratrice CFE-UNSA Energie	
Participants :	RANCUREL REVOL Lydie – Cheffe de Cabinet	
	PERRONE Sylvain – Représentant CODIR Plaque CCAS Rhône Alpes	
	PASQUIER Emilie - Burotik'Alpes – Retranscription PV	

ORDRE DU JOUR :

1. Actualités
 2. Approbation PV du CA N°449 du 21/03/2024 (Vote)
 3. Point AG de la CMCAS
 4. Remontée expression des vœux des AG de SLVie
 5. Point Budget : Tableau de suivi Budgétaire, Transferts de crédits, ... (Votes)
 6. Propositions des Commissions (Votes)
- Questions diverses
-

9h08 - Début de la séance

Frédéric CHARVET, ouvre la séance.

**La proposition est faite de voter à main levée, par délégation syndicale plutôt que par membres.
Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.**

La présidence est assurée par Frédéric CHARVET.

Mathilde MONZIES (CGT) donne lecture d'une déclaration liminaire :

**Déclaration CGT - CA CMCAS PAYS DE SAVOIE
16 MAI 2024**

Nous ne pouvons commencer ce conseil d'administration sans avoir une pensée pour les victimes du conflit Israélo-Palestinien.

La violence et les actes de terreur perpétrés par le Hamas le 7 octobre dernier contre des civils Israéliens sont impardonnables, mais ne justifient en rien la punition collective actuellement menée contre le peuple palestinien tout entier.

Le gouvernement Israélien bafoue à nouveau le droit international, après l'avoir fait depuis des décennies avec l'occupation des territoires palestiniens par les Colons.

Enfin, comment ne pas aborder rapidement la politique de notre pays, avec la banalisation des idées d'extrême droite qui continuent leur chemin avec l'aval, voire l'impulsion du gouvernement Macron, et l'adoption en décembre dernier de la loi asile immigration qui reprend les principales propositions du Rassemblement National et remet en cause nos principes républicains.

Aujourd'hui, quasiment tous les acquis sociaux sont attaqués à travers le monde du travail, et ce sont les rentiers qui en sont les grands bénéficiaires, les chiffres le prouvent.

En 2023, les actionnaires Français auront touché 97 Milliards d'euros en dividende et rachat d'actions, un record, soit une augmentation de 21 % entre 2022 et 2023. Leurs revenus augmentent 10 fois plus vite que l'inflation ; et d'où viennent ces revenus, si ce n'est de notre force de travail !!!

Dans le même temps, la pauvreté extrême augmente avec 300 000 personnes sans toit.

La violence sociale est une réalité quotidienne pour les salariés, les privés d'emplois, ainsi que les retraités laissés pour compte.

Ce ne sont pas les 5,3 % de revalorisation des pensions au 1^{er} janvier qui feront le compte, au regard des deux, voire trois mois de pension perdus par les retraités depuis l'élection de Macron, ce dernier répondant ainsi aux injonctions de la communauté européenne en faisant, année après année, baisser le poids des pensions et retraites dans le PIB.

De part cet état des lieux peu réjouissant, les élus CGT de la CMCAS Pays de Savoie souhaitent aujourd'hui mettre en lumière l'importance des élections européennes qui arrivent à grand pas, le dimanche 9 juin 2024.

Il nous faut nous mobiliser, voter et faire voter si nous voulons pour demain, pour nous, nos enfants, petits-enfants, des jours heureux.

Des jours heureux pour cette communauté internationale, européenne, et notre société construite sur un socle d'acquis sociaux.

Merci pour votre attention et bon CA à tous.

A.N. FC

1. Actualités

Frédéric CHARVET (CGT) :

● Principe de cession de l'ensemble immobilier propriété SCI Vers Le Port sis à ST JORIOZ

Le sujet est traité par les membres de la commission patrimoine entre autres. Depuis un an, le PLU a été revu et revalidé. La mairie a pris contact avec la CMCAS. Depuis cet intérêt nouveau, les membres de la commission ont à nouveau étudié un ensemble de propositions. La solution et la proposition faite est de vendre le site de Saint Jorioz.

Il s'agit donc d'un principe de session proposé ce jour. Dans l'éventualité d'une vente de ce site, une des étapes consiste à avoir l'unanimité de tous les actionnaires pour pouvoir signer une promesse de vente. Le principal actionnaire est la CCAS pour environ 60 % des parts, la CMCAS à hauteur de 35 % et 5 CSE de l'entreprise Alstom historique pour les 5 % restants.

Si le principe de vente était validé ce jour, la seconde étape pour la CMCAS serait une validation lors de l'AG extraordinaire du 14 juin 2024.

La CCAS traitera le sujet en CA du 22 mai 2024.

Pour finir, l'AG de la SCI se tiendrait en cas d'unanimité des votes afin de signer une promesse de vente.

Depuis que ces discussions ont repris, la commission patrimoine s'est rapprochée de l'office notarial de Chambéry (Me DEVRED) pour entreprendre une estimation du site. Celui-ci estime la valeur vénale du bien entre 1 200 000 € et 1 250 000 €.

Un mandat a également été passé pour gérer la partie commerciale et administrative. L'office notarial prend 6 000 € TTC pour assurer cette prestation.

Le PLU comprend l'OAP n° 7 incluant nos 2 parcelles, dont l'obligation de faire un projet global sur ces 2 parcelles (parcelles n°444 et n°221, section AE, situé 499 route de la Vieille Eglise, 74 410 Saint Jorioz). Aussi, la destination doit rester la même : hébergement touristique. Les contraintes immobilières comprennent la loi montagne. Rien ne pourra être fait dans une bande de 100 mètres par rapport au lac, donc derrière la colonie. Quel que soit le porteur du projet, il devra détruire et reconstruire. De plus, les futurs bâtiments ne devront pas faire plus de R+1 et ne devront pas dépasser la superficie des bâtiments actuels.

Pierre BROISAT (CFDT) – Une convention datant du 19 juillet 2010 a été signée entre le président de la CCAS Michaël FIESCHI et le président de la CMCAS Régis FABER. A cette époque nous avons prêté 700 000 €. La convention stipule que si la CCAS ne faisait rien, elle devait nous rembourser et nous donner ses parts. Or, depuis 14 ans rien n'a été fait.

Avant de vendre le bien, il est nécessaire d'appliquer la convention. Quand est-ce qu'elle va être appliquée ?

A ce jour, j'estime que la CCAS n'a plus rien. En application de la convention, les parts de la CCAS nous reviennent.

Aussi, dans l'accord avec Alstom, on nous a parlé de chalets en Bretagne. Est-ce qu'il existe une convention ? Est-ce qu'ils font partie du lot ?

Que devient la plongée sur le site de Saint Jorioz ?

Enfin, à l'époque nous avons vendu un gymnase à 1 300 000 €. Que va-t-on récupérer dans la vente ?

Quelle est la répartition ?

Nous sommes dans le flou à ce jour.

René PERRI (CGT) – Je ne souhaite pas refaire le débat qui a eu lieu en commission au CA. Les réponses ont déjà été apportées en commission et figurent au compte rendu.

Frédéric CHARVET (CGT) - Je vais répondre rapidement.

Concernant la convention de prêt, la CCAS a exprimé en octobre 2018 le souhait de se désengager de la SCI.

Il est entendu que la CCAS rembourserait ce prêt de 700 000 € avec le produit d'une éventuelle dissolution de la SCI.

La SCI est propriétaire. Elle doit vendre le bien pour ensuite se dissoudre. A ce moment-là, le produit du capital de la SCI sera réparti aux actionnaires au prorata des parts, puis la CCAS remboursera la CMCAS Pays de Savoie.

La SCI Vers le Port Saint Jorioz gère uniquement la SCI, donc les 2 parcelles. Les actionnaires principaux sont les activités sociales de l'énergie. Parallèlement, la CMCAS s'est engagée dans une autre SCI : PROUDTCHENKO, qui gère un village vacances en Bretagne, à Plestin-les-Grèves. Ce sont les CSE d'Alstom qui sont majoritaires, la CMCAS est minoritaire. Ce n'est donc pas lié, il n'y a aucun rapport.

Pour rappel, la SCI PROUDTCHENKO comprend 6 actionnaires et 4 355 parts :

- ADIAS 5A : 79 %,
- CSE Total, plateforme de Normandie : 8,27 %,
- CMCAS Pays de Savoie : 4,59 % (200 parts),
- CPAM de l'Oise : 3,44 %,
- Association HOPE : 2,30 %,
- CSE Alstom St Ouen : 2,30 %.

Concernant la plongée, nous devons décider et trouver des solutions. La plongée est une section de nos clubs sportifs. Il n'y a aucun but d'arrêter cette activité. Dans l'hypothèse de la vente du site de Saint Jorioz, il est nécessaire d'engager une réflexion pour poursuivre l'activité plongée autour du lac d'Annecy.

Je me suis exprimé à plusieurs reprises sur le sujet. Il est réducteur de résumer le site de Saint Jorioz au seul club de plongée. Evidemment, l'objectif n'est pas de vendre le site pour arrêter la plongée. Malheureusement aujourd'hui nous n'avons pas trouvé d'autre solution que de vendre le site complet. La pratique en l'état ne pourra plus se faire en cas de vente. Des solutions doivent être recherchées. Il est bien de réaffirmer les éléments, notamment sur la SCI PROUDTCHENKO.

Pierre BROISAT (CFDT) – Nous avons un écrit mais aucune trace. Je souhaitais avoir les éléments.

Frédéric CHARVET (CGT) – Les éléments sont disponibles et vus en commission patrimoine. Nous sommes convoqués à chaque AG. Nous avons les statuts de la SCI, nous sommes actionnaires minoritaires.

Eve BERTHET (CGT) – Je me suis rendue à Plestin-les-Grèves. De la même manière que nous avons demandé la mise à plat du statut de la SCI Vers le Port, la CMCAS Pays de Savoie a demandé cela pour la SCI PROUDTCHENKO.

Ce sont des parts que nous avons, non des chalets.

Julien ORTOLLAND (CFDT) – Concernant la convention de juillet 2010, c'est un document officiel mais qui ne s'applique pas.

Frédéric CHARVET (CGT) - Il n'y a pas d'acte et de délai précis dans cette convention.

Quand vous dites qu'il est judicieux de réclamer le dû avant la dissolution de la SCI, pour avoir échanger avec des spécialistes, l'hypothèse la plus réaliste serait de récupérer le prêt au moment de la vente, avec le produit de la dissolution de la SCI. Il n'est pas écrit de le faire avant.

Julien ORTOLLAND (CFDT) - A la lecture du document, la CCAS s'engage à une première tranche de travaux de réhabilitation et réaménagement en 2012, pour une fin en 2014.

Dans le cas où la CCAS ne tiendrait pas ses engagements, elle remboursera 700 000 € à la CMCAS et rétrocédera ses parts à la CMCAS Pays de Savoie.

Je pense qu'il était ambitieux de donner des délais lors de la signature de cette convention. Les délais auraient dû être plus longs ou sans délai. Là, le document officiel semble avoir été signé avec des délais précis.

Frédéric CHARVET (CGT) – Je maintiens qu'il n'existe pas de délai.

nn Fe

Julien ORTOLLAND (CFDT) – Les travaux devaient être réalisés en 2014.

Frédéric CHARVET (CGT) – C'est une date de fin de travaux, non de remboursement.

Eve BERTHET (CGT) - Pour les administrateurs présents à l'époque, nous avons eu en CA plusieurs présentations de projets. Toutes les personnes qui y siégeaient avaient espoir de concrétisation. Aujourd'hui, la situation économique des activités sociales n'est pas la même qu'en 2010. Concernant l'application de cette convention, depuis 2014, au sein de ce CA, nous avons tenté d'expliquer pourquoi la convention n'était toujours pas mise en œuvre, gardant l'espoir qu'un projet aboutisse. En 2018, la CCAS ne voyant aucun projet sortir a décidé de faire passer en CA un principe de sortie de la SCI, ne souhaitant pas mettre en difficulté la CMCAS qui aurait encore pu avoir un projet.

Frédéric CHARVET (CGT) - Admettons que nous gardions le site, qu'est ce qui changerait avec ces 700 000 € et ces parts ?

Pierre BROISAT (CFDT) – A l'époque, les adhérents de la CMCAS ont vendu un gymnase pour faire quelque chose avec l'argent. Aujourd'hui, nous ne savons pas combien nous récupérerons de cette vente. La convention n'est pas appliquée. Je souhaite un écrit sur l'application de la convention et donc le remboursement.

Frédéric CHARVET (CGT) - Je souhaite une réponse à ma question.

Pierre BROISAT (CFDT) – Nous pourrions avoir des projets avec ces 700.000 €. Or, nous n'avons pas les fonds.

Frédéric CHARVET (CGT) – Il n'y a pas de proposition ni de réponse à ma question. Avec ces 700 000 €, le site rencontrera les mêmes difficultés.

Pierre BROISAT (CFDT) – je ne suis pas choqué de vendre le site, mais je souhaite savoir qui va récupérer l'argent à la vente.

Frédéric CHARVET (CGT) - J'ai répondu : nous ne repartirons pas avec l'argent, il y a des parts. D'ailleurs, le prix de vente peut changer. La vente est confiée à un notaire. A l'heure actuelle, aucune proposition écrite n'existe. Le prix de vente pourrait être plus élevé.

Pierre BROISAT (CFDT) – Cela fait 14 ans que la CCAS nous « balade ».

Frédéric CHARVET (CGT) – Justement, nous essayons d'arrêter cette problématique.

Pierre BROISAT (CFDT) - Je ne suis pas contre la vente car nous n'avons pas les moyens d'en faire quelque chose. Nous investissons sur Aiguebelette entre autres.

Frédéric CHARVET (CGT) – Le site d'Aiguebelette est une colonie propriété de la CCAS. Ce que nous ferons du produit de la vente sera décidé en CA. Nous ne pouvons pas dépenser de grosses sommes dans un site qui ne nous appartient pas.

Yolande BAUDIN (CFE-UNSA Energie) - Dans l'hypothèse où nous recevions les 700 000 € de la CCAS, nous pourrions démolir une des structures existantes, à priori en amiante. Il serait possible alors, en partenariat avec une association de protection de l'environnement, d'aménager un site naturel et de loisirs accessible à tous, dont les électriciens et gaziers.

Le projet initial était de proposer des vacances aux électriciens et gaziers de France, ce qui est utopique aujourd'hui vu les contraintes du site.

Si nous vendions, nous n'aurions plus d'accès au site alors qu'il est fréquenté par environ 300 bénéficiaires et les membres du club de plongée.

D'autre part, avec les estimations apportées, nous constatons une perte financière importante pour les activités sociales, aux vues des investissements faits pour près de 550 000 euros.

Notre position, à maintes fois exprimée dans ce CA, c'est de faire des économies sur nos frais de structures et de fonctionnement, plutôt que sur le patrimoine dont profite les bénéficiaires. Saint Jorioz n'est pas le site qui nous pèse le plus avec 10 000 € par an de frais de fonctionnement. En conséquence, vu tout ce qui vient d'être exprimé, la CFE-UNSA Energie votera contre le principe de vente.

Frédéric CHARVET (CGT) - J'entends. Le projet, oui. Les prédécesseurs et nous avons imaginé plein de choses, mais le coût a de l'importance.

Yolande BAUDIN (CFE-UNSA Energie) - Nous, seuls, nous ne pouvons pas, mais en partenariat cela est possible.

Sur Aiguebelette, nous n'avons pas de grosse structure. Le parallèle est facile à faire car c'est un site ouvert l'été, une structure légère qui permet de satisfaire un grand nombre d'électriciens et gaziers. On voit bien qu'avec une structure légère, avec un aménagement paysager, un site basé sur la détente et le loisir, nous pourrions faire quelque chose.

Pierrycck EVE (CGT) – Les sites d'Aiguebelette et de Saint Jorioz ne sont pas comparables. Nous ne sommes pas capables de reproduire Aiguebelette à Saint Jorioz.

Yolande BAUDIN (CFE-UNSA Energie) – Je suis d'accord.

Frédéric CHARVET (CGT) - Nous avons essayé de nous renseigner. Aucun projet n'est jamais sorti. C'est aussi avec cela que nous faisons la proposition de vente. Pour autant, j'entends que certains ne puissent pas être d'accord.

Nous n'avons pas d'acquéreur avec des offres. Peut-être que la vente ne se fera jamais.

Luc CHARBONNIER (FO) donne lecture d'une motion :

Aux fondations même de ce projet lors d'un CA de 2005, nous reprenons les mots du Président.

« Il est temps pour chaque agent de la CMCAS d'Annecy de faire connaître ses idées et ses choix pour ce projet, ensuite il sera trop tard »

A ce jour, 19 ans se sont écoulés, toutes les OS confondues, gestionnaires des activités sociales, la CMCAS elle aussi a évolué avec ses contraintes liées au financement des AS et aux choix de la démocratie.

A St Jorioz de multiples projets ont avortés, les uns derrière les autres, promesses et comptes rendus écrits à l'appui n'engagent que celles et ceux qui les ont rédigés.

2013, un PLU qui devait être revu, plus tard une loi littorale redécoupée qui nous a tous asphyxiés.

Et pourtant, des bénéficiaires bénévoles font vivre constamment notre seul espace patrimonial en bordure du Lac d'Annecy pour notre plus grand plaisir, dans des activités multiples.

A ce titre, une telle estimation vénale beaucoup trop basse, ne correspondant pas du tout au marché immobilier du secteur, mériterait à minima d'autres propositions notariales, afin d'éviter à tout prix le risque de préemption du site, si un acquéreur s'annonçait dans la perspective d'une séparation de bien.

Pour toutes ces raisons précédentes, le Syndicat **FO Energie** des Pays de Savoie prendra ses responsabilités auprès de tous nos bénéficiaires Electriciens et Gaziers et **s'oppose avec fermeté au principe de cession de l'ensemble immobilier** dans ces conditions.

Cette motion reprend ce que chacun a exprimé, y compris sur le fait de ne pas refaire le débat en CA. Certes, il existe des comptes rendus. J'en ai, mais pas tous. Par exemple, les comptes rendus de la SCI de Saint Jorioz, je n'en ai qu'un de 2020. C'est peut-être ma faute de ne pas avoir cherché les autres. Celui de 2021 parlait déjà de ce qui a été évoqué sur la convention.

Nous n'avons donc pas toutes les informations.

Dans ces conditions, FO votera contre la première délibération.

MM FC

Frédéric CHARVET (CGT) – J’entends votre position.

Nous avons essayé d’être le plus précis possible et de nous faire épauler pour l’estimation. Beaucoup de gens estiment que le bien vaut plus. Je suis preneur qu’on le démontre. Des personnes seraient prêtes à mettre beaucoup plus.

La valeur qu’on idéalise vu son emplacement, et ce qui pourrait être fait, n’est pas celle utilisée pour chiffrer.

Mais aujourd’hui, en l’état, ce sont ces chiffres qui ressortent. D’autres personnes s’y intéressent, certains appellent depuis des années. Mais après avoir récupéré des informations, rien n’a été fait.

La valeur immobilière est basée sur ce que l’acquéreur pourrait en faire.

Je respecte votre choix et j’entends votre position. Si vous souhaitez que nous fassions faire d’autres estimations, nous le mettrons au vote.

Luc CHARBONNIER (FO) - Je remarque que dans les entreprises, quand nous faisons un projet, nous lançons un appel d’offre et nous travaillons le CDC.

Là, un notaire de Chambéry a été choisi. Un autre notaire aurait pu être pris, ou 3 pour comparer le CDC, mais ce n’est pas le choix qui a été fait.

Frédéric CHARVET (CGT) – La discussion sur le choix du notaire a été faite en commission patrimoine.

Un notaire prend 1 000 € à chaque rendez-vous. Donc faire 3 devis coûte plus cher. Imaginant que rien n’aboutisse, doit-on dépenser autant d’argent ? C’est à débattre.

Julien ORTOLLAND (CFDT) – Je te rejoins, Frédéric CHARVET, sur les terrains qui peuvent être des perles rares. Ils sont facilement dévalués par des PLUi HD aujourd’hui. Il y a quelques temps en arrière, nous étions dans une densification du tissu urbain où il était possible de construire un immeuble de 10 étages à 3 mètres de son voisin. Aujourd’hui, beaucoup de communes ont changé leur PLUi avec le PLUi HD ce qui crée des dévaluations de terrain où il est possible de construire 15 % de la surface par exemple. De plus, la loi littoral est applicable.

Mais quoi qu’il en soit, ce n’est jamais réellement figé. Le contexte n’est pas favorable mais pas figé dans le marbre.

Certains peuvent fantasmer sur ce site mais le désamiantage a un coût ce qui freine les investisseurs.

En revanche, suivant l’acquéreur, avec les réseaux d’influence, le PLUi peut évoluer favorablement.

Il y a peut-être une volonté de certains de nous mettre des bâtons dans les roues. Il faut donc se méfier des ambitions de certains qui nous poussent à prendre de telles décisions.

Eric FEVELAT (CFE-UNSA Energie) – Pour déminer cette histoire de prix, serait-il possible de faire passer 2 agences immobilières en complément ?

Frédéric CHARVET (CGT) - Nous pouvons en débattre. Il faut que chacun soit d’accord pour engager des frais.

Quand ce choix a été fait, on pensait ne pas prendre les cabinets habituels pour ne pas avoir une estimation erronée.

Je suis assez surpris de cette proposition. Je propose d’en reparler le 28 mai, lors de la prochaine commission patrimoine.

Eric FEVELAT (CFE-UNSA Energie) - Je ne sais pas s’il y aurait des frais pour une estimation d’agence immobilière.

Eve BERTHET (CGT) – Oui, il y en aurait.

Pierre BROISAT (CFDT) – L’agence Vallat se situe autour du lac d’Annecy, elle pourrait être interrogée.

Frédéric CHARVET (CGT) - Une agence nous a contacté pour un potentiel client, peut être celle-ci.

Je propose que les membres de la commission en discutent le 28 mai.

Julien ORTOLLAND (CFDT) - Je souhaite une suspension de séance.

Suspension de séance à 10h13.

Reprise à 10h36.

Frédéric CHARVET (CGT) – Contrairement à la proposition validée en début de séance, la délégation FO fait la demande de procéder au vote individuel à main levée pour ce CA, et non par organisations syndicales. **Cette proposition est validée à l'unanimité des membres présents.**

Je vous donne lecture de la délibération :

DELIBERATION N°2024.029

**PRINCIPE DE CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER
PROPRIETE DE LA SCI VERS LE PORT SIS A SAINT JORIOZ**

Le Conseil d'Administration de la CMCAS Pays de Savoie, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

Le capital de la SCI VERS LE PORT s'élève à 1 556 504 €, est divisé en 1 021 parts d'une valeur unitaire de 1 524,49 €. La CCAS détient 623 parts, la CMCAS Pays de Savoie détient 370 parts, les 5 autres associés détiennent 28 parts.

Les co-gérants actuels de la SCI VERS LE PORT sont M. Serge SANCHEZ et M. Gérard PAUTAUBERGE.

Cette délibération porte sur la cession de l'ensemble immobilier propriété de la SCI VERS LE PORT :

La SCI VERS LE PORT souhaite proposer dans le cadre de son Assemblée Générale Extraordinaire, la cession de l'ensemble immobilier dont elle est propriétaire (parcelles n°444 et n°221, section AE, situé 499 route de la Vieille Eglise, 74 410 Saint Jorioz).

L'expertise immobilière réalisée par l'Office notarial de Chambéry (Me DEVRED), le 19 janvier 2024, estime la valeur vénale du bien entre 1 200 000 € et 1 250 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration donne son accord pour la cession de l'ensemble immobilier propriété de la SCI VERS LE PORT, soit les parcelles n°444, section AE et n°221, section AE.

Résultat du vote :

- Pour : 10 (CGT),
- Contre : 9 (4 CFDT – 3 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Abstention : 0.

La résolution est adoptée à la majorité.

Frédéric CHARVET (CGT) - Comme expliqué précédemment, si le vote précédent était favorable, la délibération doit être portée en AG extraordinaire de la CMCAS.

DELIBERATION N°2024.030

**CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE CMCAS PAYS DE SAVOIE ET ODJ
14 JUIN 2024**

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

Le capital de la SCI VERS LE PORT s'élève à 1 556 504 €, est divisé en 1 021 parts d'une valeur unitaire de 1 524,49 €. La CCAS détient 623 parts, la CMCAS Pays de Savoie détient 370 parts, les 5 autres associés détiennent 28 parts.

Les co-gérants actuels de la SCI VERS LE PORT sont M. Serge SANCHEZ et M. Gérard PAUTAUBERGE.

Une assemblée générale extraordinaire de la CMCAS doit être convoquée afin de faire approuver le principe de cession de l'ensemble immobilier propriété de la SCI VERS LE PORT, parcelles n°444 et n°221, section AE, situé 499 route de la Vieille Eglise, 74 410 Saint Jorioz, et donner mandat au Conseil d'Administration pour mise en œuvre de la décision de cession.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation principe de cession de l'ensemble immobilier propriété de la SCI VERS LE PORT, sis à St Jorioz

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de la CMCAS ainsi que son ordre du jour, et décide de la convoquer le 14 juin 2024 à la suite de l'assemblée générale ordinaire, au Centre Michel Rimboud à Aiguebelette.

Résultat du vote :

- Pour : 19 (10 CGT – 4 CFDT – 3 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

2. Approbation PV du CA N°449 du 21/03/2024 (Vote)

Frédéric CHARVET (CGT) – Je procède au vote de la délibération :

DELIBERATION N°2024.026

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°449 du 21 MARS 2024

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration N°449 du 21 mars 2024.

Annexe associée N°1 – PV CA N°449 du 21 mars 2024

Résultat du vote :

- Pour : 19 (10 CGT – 4 CFDT – 3 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

3. Point AG de la CMCAS

Frédéric CHARVET (CGT) - L'assemblée générale ordinaire de la CMCAS se tiendra le 14 juin à Aiguebelette. Les convocations et invitations ont été envoyées. Nous venons également de valider la tenue d'une AG extraordinaire le même jour pour le principe de vente du site de Saint Jorioz.

L'élection des membres de la CCF aura lieu lors de l'AG ordinaire. Elle est composée au minimum de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Les candidatures doivent être remontées au cabinet des élus de la CMCAS par les OS, au plus tard 15 jours avant l'AG de la CMCAS, soit le 31 mai dernier délai.

4. Remontée expression des vœux des AG de SLVie

Mathilde MONZIES (CGT) – Toutes les AG de SLVie ne se sont pas encore tenues. Les vœux seront soumis lors de l'AG ordinaire de la CMCAS, le 14 juin 2024.

5. Point Budget : Tableau de suivi Budgétaire, Transferts de crédits, ... (Votes)

Fabienne AUFRAY (CGT) :

- Tableau de suivi budgétaire 2024

Le suivi budgétaire 2024 de la CMCAS à fin avril a été envoyé le 7 mai. Il n'appelle pas de remarque.

- Etat des Transferts de crédits N°3

Annexe N°2 envoyée le 07/05, « Annule et remplace » le 14/05.

- Repas de l'AG de la SLVie de Bellegarde/Génissiat : 162 €.
- Energie sports et ASPES : les 2 AG des clubs ont eu lieu. Nous avons les comptes rendus. 15 000 € ont déjà été donnés à chacun des clubs. Une subvention complémentaire de 10 000 € pour chacun des clubs leur est attribuée, soit 25 000 € au total par club.
- Participation licences sportives et culturelles adultes : 28 000 €.

Mathilde MONZIES (CGT) – La participation aux licences sportives et culturelles est pour les adultes. Pour simplifier cela, nous restons sur les 4 tranches de coefficients sociaux. Le formulaire sera ouvert de septembre à décembre 2024. Il sera mis à jour pour septembre.

Cette participation permet d'aider les ouvrants-droits à pratiquer une activité culturelle ou sportive, pour toute adhésion ou inscription à un club, une association, école de musique, danse, chant, MJC, bibliothèque, médiathèque, etc. Les activités proposées par la CMCAS ou les SLVie ne sont pas concernées, la contribution Art.25 rentrant déjà dans le financement de l'activité.

Une adhésion par an et par ouvrant-droit sera prise en compte, comme le fait la CMCAS DPR. Le montant de l'aide sera de 20 à 45 € selon les coefficients. Les mêmes justificatifs seront demandés que pour les aides enfants, tout comme le tampon du club ou établissement.

Ce travail a été préétabli avec la branche professionnelle. L'estimation s'élève à 28 000 € avec 800 à 900 demandes potentielles la première année (1 120 personnes avec une moyenne de 25 €, selon les statistiques de l'aide jeunesse).

Nous souhaitons développer cela dès la rentrée de septembre et donc communiquer via le Cairn. Je vous propose que la commission ASS travaille avec les professionnels le 27 juin sur le déploiement auprès des bénéficiaires.

Cette aide semble juste. Pour rappel, une réflexion a été menée pour une aide aux personnes en situation de handicap. Mais le coefficient social est beaucoup plus juste pour tous les bénéficiaires, handicapés ou non.

Yolande BAUDIN (CFE-UNSA Energie) – C'est une aide que nous demandons depuis plusieurs années. Je suis satisfaite de cette mise en œuvre malgré les contraintes, c'est un début.

Le constat est fait que l'aide voulue pour les personnes en situation de handicap était gênante, car elle peut engendrer une plainte pour discrimination positive, ce qui aurait été dommageable. De plus, à la suite des travaux menés en commission ASS, le constat a été fait de la difficulté de sa mise en œuvre. Il est bien que les adultes puissent bénéficier de cette aide.

Mathilde MONZIES (CGT) - Cette aide est développée maintenant vu l'évolution des demandes des bénéficiaires et pour se rapprocher de la proximité. Des personnes ne peuvent pas bénéficier des clubs sportifs et peuvent désormais se rendre à des activités proches de chez elles.

Yolande BAUDIN (CFE-UNSA Energie) - Oui, beaucoup de communes ont beaucoup de choses sur place. Certain privilégie le local à proximité de la maison plutôt que d'aller loin ; ceci engendrant moins de gaz à effet de sphère.

Fabienne AUFRAY (CGT) :

DELIBERATION N°2024.027

TRANSFERTS DE CREDITS N°3

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à l'unanimité l'ensemble des transferts de crédits N°3.

Annexe associée N°2 – Etat des transferts de crédits N°3

Résultat du vote :

- Pour : 19 (10 CGT – 4 CFDT – 3 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

6. Propositions des commissions (votes)

Pas de proposition des commissions.

Questions diverses

Frédéric CHARVET (CGT) :

DELIBERATION N°2024.028

ORDRE DU JOUR ET DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMCAS N°451

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

ORDRE DU JOUR :

1. Actualités
 2. Approbation PV du CA N°450 du 16/05/2024 (vote)
 3. Mandatement du représentant à l'AG des CMCAS (Vote)
 4. Convention de répartition des charges 2025 (Vote)
 5. Point Budget : Tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, ... (Votes)
 6. Propositions des Commissions (Votes)
- Questions diverses

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration de la CMCAS N°451 et décide de le convoquer le 19 septembre 2024 à 9h00.

Résultat du vote :

- Pour : 19 (10 CGT – 4 CFDT – 3 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

MM FC

- **Planning Permanences Elus - ACM ETE 2024**

Planning « Permanences Elu(e)s CMCAS PDS ETE 2024 » envoyé le 07/05.

Nous avons obligation d'assurer une permanence téléphonique pour faire le lien avec les parents en cas d'éventuel problème. Chaque permanence se tient du lundi au dimanche. Neuf sessions sont prévues du 24 juin au 28 août. Je suis à votre disposition pour vous donner des explications.

L'année dernière, Sabrina Guillet, responsable opérationnel des AS, avait réalisé une visio explicative d'une heure pour les nouveaux. Il est possible de relancer cette démarche si besoin.

Eve BERTHET (CGT) – Cette permanence se tient 24h/24, en complément des professionnels présents sur les colonies et des professionnels d'astreinte. Nous sommes le relai auprès de la famille. Selon la gravité de l'évènement, les médecins conseils de la CCAS sont également en relation avec les parents. Il s'agit de bénévolat.

Mathilde MONZIES (CGT) - Laurent HUAU et moi-même avons tenu l'astreinte pour la première fois l'année dernière. Nous sommes accompagnés, il y a un tableau de suivi, on sait qui est le bénéficiaire qui doit être contacté. Les élus qui ont fait des permanences au préalable peuvent aussi être nos référents.

Hervé DREUX (CGT) – Pour préciser, si un enfant se casse le bras par exemple, il est bien que ce soit un élu de la CMCAS qui prévienne les parents.

Eric FEVELAT (CFE-UNSA Energie) – Est-ce que le directeur de la colonie prévient les parents ?

Eve BERTHET (CGT) – Non. Une note de cadrage existe pour les professionnels et les élus. Le directeur de colonie est en relation avec l'assistant séjours activités et/ou le professionnel d'astreinte. En fonction de la gravité de la situation, il y a un autre étage. Un directeur de colonie peut avoir jusqu'à 140 enfants. S'il contacte les parents, ces derniers le dérangeront sans cesse. Le premier contact est donc établi par les élus de permanence.

Frédéric CHARVET (CGT) – Et selon l'âge des enfants, certains ont un portable.

Eve BERTHET (CGT) – Néanmoins, les parents apprécient notre contact.

Pierre BROISAT (CFDT) – A-t-on des nouvelles de l'assurance concernant La Ravoire ?

Frédéric CHARVET (CGT) – Non.

Eve BERTHET (CGT) - Les assureurs se renvoient la balle quant aux responsabilités.

Frédéric CHARVET (CGT) :

- **Planning visites villages vacances et ACM ETE 2024**

Le planning est en cours de construction. Il sera adressé à l'ensemble des administrateurs dans les prochaines semaines.

- **Présentation des résultats de l'enquête jeunes**

Suite à la demande formulée par Luc CHARBONNIER, présentation des résultats de l'enquête jeunes en séance par Milène Aubert (Pôle Etudes et développement CCAS), en visio-conférence.

Extrait de « La lettre d'information du CA de la CCAS N°16 » envoyée le 15/05 aux membres.

Les Assises de la Jeunesse, qui se sont tenues en novembre 2022, ont permis d'engager un certain nombre d'actions, parmi lesquelles la consultation des bénéficiaires dans le but d'identifier les points forts de l'offre de séjours jeunes et ses possibilités d'amélioration, mais aussi de comprendre ce qui motive les familles à inscrire leur enfant en séjour jeunes ou au contraire ce qui freine d'autres familles à le faire.

A cet effet, la commission Vacances Jeunes nationale a demandé que soient déployées des enquêtes auprès des Ouvrants Droit ayant des enfants en âge de partir en colo et auprès des jeunes bénéficiaires.

Lors de l'été 2023, une enquête en ligne a été adressée à un échantillon d'Ouvrants Droit. Les résultats de cette première enquête ont été présentés lors de la dernière Assemblée Générale des Président.e.s.

Afin que soient complétés ces résultats, la commission Vacances Jeunes a souhaité également qu'un maximum de jeunes bénéficiaires, qu'ils partent ou non en séjours jeunes, soient invités à s'exprimer.

Les dispositifs d'enquête suivants ont été déployés du mois de décembre 2023 à janvier 2024 :

- Des cartes à gratter, diffusées lors des arbres de Noël et/ou autres événements de CMCAS dédiés aux enfants,

- Une enquête en ligne, accessible aux enfants et adolescents via un QR code. La démarche et le QR code ont été diffusés dans un numéro du Journal des Activités Sociales, mais aussi sur le site ccas.fr, via la distribution d'un flyer, et sa déclinaison en affiche, déposés sur tout site ou activité de proximité avec des jeunes bénéficiaires et en premier lieu aux arbres de Noël.

Au total, 6 145 enfants ont répondu, dont 3 174 non partants et 2 971 partants.

Les résultats de la CMCAS Pays de Savoie sont dans la même proportion que les résultats nationaux.

Le premier motif de non-départs est la crainte d'être seul.

Les copains sont moteurs à l'inscription et à la satisfaction.

Les activités sont déterminantes dans le choix de la colonie, pour les partants, elles ne sont pas déclencheurs de premiers départs.

Comme pour les parents, le premier but de la colonie pour les enfants c'est l'amusement.

Donc, la colonie c'est un temps d'amusement, à l'extérieur de la maison, avec les copains, à l'abri de toute forme de violence et de discriminations.

Eve BERTHET (CGT) – Les résultats de l'enquête ont été présentés en commission vacances jeunes nationale. C'est un point d'étape puisque qu'Ivanhoé, alternant du pôle études et développement de la plaque, finalise ce qu'il a pu produire avec les enfants en Rhône Alpes en les rencontrant avant, pendant et après les colonies.

Un jeu sera proposé cet été sur un panel de colonies pour recueillir la parole des jeunes. Tout cela sera concaténé pour pouvoir être présenté lors de l'AG des présidents.

La CMCAS Pays de Savoie a mis en place depuis plusieurs années des portes ouvertes de colonies. Trois nuits sont proposées pour toutes tranches d'âge au niveau régional. Le constat est fait que ce ne sont pas toujours les primo partants qui partent sur ces colonies de courte durée. Cela répond donc à une demande et à un besoin.

L'idée de ces enquêtes est de pouvoir faire évoluer les colonies régionales et nationales selon les réponses des parents, enfants et adolescents.

Luc CHABONNIER (FO) - Avec de tels résultats, le constat est fait que les colonies sont plutôt appréciées. Il serait bien de faire un retour synthétique aux jeunes à travers le Cairn avant Noël.


Eric DIDIER (CGT) – Nous pouvons aussi faire une affiche pour les arbres de Noël car tous les jeunes ne lisent pas forcément le Cairn.

Eve BERTHET (CGT) – Nous pouvons faire un flyer à insérer dans le catalogue papier envoyé pour le choix des cadeaux.

A chaque arbre de Noël, nous demandons aux administrateurs de prévoir un coin « colonies » afin d'être pro actif sur leur promotion. Aussi, les portes ouvertes se tiendront à l'automne. On note une forte progression depuis 4 ans des primo partants, quel que soit les tranches d'âges. Le résultat de l'enquête globale sera aussi porté dans le Cairn afin que les parents aient aussi un retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Le Président
Frédéric CHARVET



La Secrétaire Générale
Mathilde MONZIES



DEFINITION

MM PC